



Mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

« S'geht langsam Barri-uf : d'r Winter wicht, un's Frierjohr schlicht » disait Raymond Matzen. Oui l'hiver s'en va, le printemps pointe son nez, la vie reprend de plus belle. Et la vie, dans notre village, c'est aussi de bien « Vivre ensemble », ce qui suppose que chacun se conforme à un certain nombre de règles : être vigilant par rapport aux nuisances de toutes sortes, éviter le stationnement dangereux particulièrement aux abords du bâtiment mairie-école, faire en sorte que les « trottoirs » restent destinés à leur usage qui est la circulation des piétons (j'évoque le stationnement intempestif de véhicules rendant le trottoir impraticable, mais aussi les déjections canines), penser à nettoyer les abords des maisons...

Côté internet, le printemps 2015 coïncide avec la montée en débit à HINDISHEIM. Financé par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, le raccordement ces jours-ci à la fibre optique est attendu.

Autres chantiers en cours, ceux des rues de la Croix Blanche et des Courlis (à l'arrière de la salle St Etienne) ainsi que de la rue du Fossé.

Enfin, ce printemps voit à nouveau l'organisation d'élections : le 22 mars, vous êtes invités à désigner vos représentants pour 6 ans au Conseil Départemental du Bas-Rhin. Avec la réforme territoriale en cours, les missions du Conseil Départemental vont évoluer, certaines seront transférées à la Région. Mais cette Collectivité restera, avec la commune, celle du quotidien dans beaucoup de domaines : habitat, famille, éducation, routes, sécurité, culture. Je fais donc appel à nouveau au sens civique des Hindisheimois et Hindisheimois, afin que notre village continue de tenir le haut du pavé en terme de participation électorale.

La Municipalité et moi-même vous souhaitons un printemps prometteur.

Pascal NOTHISEN

Élections départementales - Mars 2015



Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015 pour désigner les conseillers départementaux qui siègeront au sein de l'assemblée qui dirigera

le département. Cette assemblée est désormais le Conseil Départemental (anciennement Conseil Général).

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans au scrutin majoritaire binominal à deux tours.

Chaque canton élira deux conseillers départementaux. Ce binôme sera obligatoirement composé d'un

homme et d'une femme. Chaque élu aura un suppléant du même sexe pour garantir la parité en cas de remplacement.

Quatre noms figureront sur les bulletins de vote :

- Les deux noms des titulaires
- Les deux noms des suppléants

Le panachage n'est pas autorisé. Les bulletins comportant des noms rayés, ajoutés ou toute autre inscription seront considérés comme nuls.

Les opérations de vote se dérouleront de 8h00 à 18h00 en mairie de Hindisheim les 22 et 29 mars 2015.

RAPPEL : la Carte Nationale d'Identité, ou autre pièce d'identité en cours de validité, est obligatoire.

Inscriptions à l'école maternelle



Pour les **enfants nés en 2012** et pour ceux qui souhaitent rejoindre l'école en cours de scolarité les inscriptions auront lieu à l'école maternelle.

La directrice recevra **uniquement les parents** et les prie de se munir :

- du **livret de famille** ou d'une **pièce d'identité de l'enfant**
- du **cahier de santé** de l'enfant ou de ses **certificats de vaccination**

Planning des inscriptions :

Nom de famille commençant par les lettres	Date	Horaire
A à C	vendredi 20 mars 2015	15h20 à 16h30
D à J	vendredi 20 mars 2015	16h30 à 17h30
K à Q	vendredi 27 mars 2015	15h20 à 16h30
R à Z	vendredi 27 mars 2015	16h30 à 17h30

Les familles qui ne sont pas disponibles aux créneaux ci-dessus sont invités à prendre contact avec la directrice au 03 88 64 14 88, ou par email ecolematernelle-hindisheim@wanadoo.fr

La maîtresse des petits invitera dans sa classe les enfants inscrits, accompagnés par leurs parents afin de découvrir leur future école. Ces mini portes-ouvertes auront lieu des vendredis après-midi au mois de juin (dates affichées ultérieurement).

Chantiers et travaux



Travaux en cours

Les travaux d'aménagements de la rue du Fossé ont démarré fin Janvier par l'éclairage public.

Dans un premier temps, pose des gaines et des massifs de fondations pour les futurs candélabres. Les candélabres seront posés à la fin des travaux soit vers mi avril et seront équipés de « leds ». C'est la toute première installation de candélabres à led à Hindisheim et cette portion d'éclairage servira de test pour les prochains travaux, sachant qu'une partie de l'éclairage devra être changé dans les prochaines années. Pour info, un candélabre à Leds consomme en moyenne 2 fois moins d'énergie qu'un autre.

Suite des travaux mi mars, avec la réalisation d'un trottoir coté ouest, de la rue de la gare à la rue des Prunus.

Enfin, réalisation d'une chaussée neuve sauf en partie centrale, les terrains n'étant pas encore aménagés dans cette zone.

Dans un même temps, mise en place de conteneurs enterrés (5 unités) à la place des conteneurs existants

(plus esthétiques et moins de nuisances sonores). Cette opération est totalement financée par la communauté des communes.

Les travaux d'aménagements de la rue de la Croix blanche seront réalisés en même temps (ce sont les mêmes entreprises).

Dans cette zone, réalisation de chaussées sur les 2 portions de rue, réalisation d'un parking dans le prolongement de la salle St Etienne et d'une aire pour la pose de bacs de tri.

En raison de la présence d'une grue sur la chaussée de la rue du Four, la circulation y sera interdite jusqu'à fin avril.

Travaux à venir

Au mois de Juillet, la chaudière de l'école maternelle sera remplacée par une nouvelle chaudière à gaz. La chaufferie sera entièrement réaménagée (suppression de la citerne à fioul, traitement coupe feu du plafond, nouvelle porte, etc.). Cette nouvelle installation permettra de faire des économies en terme de consommation d'énergie.

Piste cyclable

La piste cyclable entre Hindisheim et la RD161 vers Blaesheim a été réalisée afin de sécuriser les cyclistes. Il semble important de rappeler que cette piste cyclable n'est pas à usage des véhicules motorisés, quels qu'ils soient. La structure n'a pas été dimensionnée en fonction. Ainsi donc un usage répété par les engins agricoles pourrait rendre rapidement cette partie de la piste impraticable, car trop sale ou endommagée.

Stationnement



Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique : l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

Ces deux articles du code de la route visent avant tout à protéger les piétons. Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher

sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite les poussettes et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant les commerces, mais surtout très pratiqué devant les écoles. Les bandes jaunes interdisent le stationnement et même l'arrêt de tout véhicule.

La place du 26 novembre à proximité de l'école primaire est un emplacement idéal pour la dépose en sécurité des enfants.

J'aime mon village, j'en prends soin



Rappel pour les détenteurs de chien

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur. Doit-on pour cela haïr toute la gent canine ?

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre compagnon ne sera pas un gêneur pour les autres.

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisance. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des crottoirs. Pour cela, une seule solution : ramasser les déjections. Il suffit pour cela de prévoir des sachets spécialement destinés à cet usage, disponibles dans les commerces.

Merci à vous.

Rappel au civisme

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets occasionnant des fumées dans vos jardins. Pour vos déchets verts, bois et gravats, ayez le bon réflexe :



la déchetterie.

La déchetterie de Hindisheim est ouverte :

- les samedis de 9h à 12h
- les lundis de 16h à 18h (à partir du 30 mars 2015)

Nous vous rappelons également que vous devez nettoyer régulièrement les abords de vos maisons, caniveaux et trottoirs (suppression de saletés et arrachage des herbes disgracieuses).

Que faire si vous êtes propriétaire d'une voiture qui doit être détruite ? (source gendarmerie)

La réglementation sur les véhicules hors d'usage (VHU).



Les véhicules hors d'usage (VHU) destinés à la destruction, peuvent être à l'origine de pollutions graves du sol ou de l'eau. Une réglementation a été mise en place pour garantir leur traitement dans de bonnes conditions environnementales

et administratives.

Vous devez confier votre véhicule à un démolisseur ou à un broyeur agréé par la préfecture, seul professionnel autorisé à le recevoir et à le traiter.

C'est gratuit !

Le professionnel agréé reprend gratuitement votre VHU s'il est complet*. Seule la prestation éventuelle de remorquage de votre véhicule peut être à votre charge.

*Véhicule complet : véhicule non dépourvu de ses composants essentiels, notamment de son moteur,

son pot catalytique...et ne contenant pas de déchets ou d'équipements non homologués.

Le seul moyen de faire annuler votre immatriculation

Lorsque vous confiez votre véhicule à un professionnel agréé, vous avez 15 jours pour effectuer la déclaration de cession pour destruction auprès d'une préfecture. Le service d'immatriculation des véhicules (SIV) vous remet alors un accusé d'enregistrement.

De son côté, le professionnel agréé adresse à la préfecture un formulaire de déclaration d'achat pour destruction ou une déclaration d'achat simple suivie le cas échéant d'une déclaration d'intention de détruire. Il obtient un récépissé de déclaration d'achat dont il vous remet un exemplaire. Dès lors, l'autorisation de circuler de votre véhicule est suspendue.

Lorsque votre voiture sera finalement détruite par un broyeur agréé, celui-ci déclarera à la préfecture sa destruction physique. Le SIV pourra alors annuler l'immatriculation de votre véhicule.

Appels malveillants au nom du SDEA



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle) invite ses usagers à la plus

grande vigilance suite à des appels frauduleux émis par serveur vocal en son nom.

Actuellement, un message préenregistré alerte les abonnés du SDEA quant à une forte augmentation de leur consommation d'eau et les incite à contacter un numéro de téléphone surtaxé commençant par 08...

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle vous informe qu'aucune action de ce type n'est menée et vous prie d'être prudent.



Ne rappelez aucun numéro commençant par 08

En cas de doute, le SDEA se tient à votre entière disposition grâce à son numéro de contact local et non surtaxé au 03 88 19 29 19, ou directement dans l'un de ses centres de proximité.

Informations office du tourisme

**Vive le printemps,
avec l'Office de Tourisme du Grand Ried !**

Profitez d'une offre "découverte" pour tester le vélo à assistance électrique !
"1 vélo à assistance électrique loué 1 journée = 1 vélo à assistance électrique offert 1 journée"

Organisateurs de spectacles ou de manifestations : bénéficiez du service billetterie

Pensez à la Boutique Grand Ried pour vos cadeaux

Et surtout, retrouvez notre guide activités et sorties 2015 !

Horaires d'accueil du bureau d'Erstein d'avril à septembre :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le samedi de 10h à 13h.



 Office de Tourisme du Grand Ried
Bureaux d'accueil : Benfeld 03 88 74 04 02 - Erstein 03 88 98 14 33
Marckolsheim 03 88 92 56 98 - Rhinau 03 88 74 68 96 www.grandried.fr

Calendrier des fêtes

MARS	JUIN
Dimanche 22 : Concert de printemps Elections départementales	Dimanche 14 : Tournoi de pétanque (cercle St Etienne)
Dimanche 29 : Vente de pâtisserie devant l'église Elections départementales	Samedi 20 : Feu de la St Jean - ballade alsacienne Concert du millénaire à la cathédrale
Lundi 30 : ECI - La présence des juifs en Alsace	Jeu-di 25 : Inscription USH
	Samedi 27 : Cours de taille dans le verger école
AVRIL	JUILLET
Samedi 11 : Soirée « freihjohr fer unsri Sproch »	Dimanche 12 : Fête de la pêche
Dimanche 12 : Pêche à l'américaine Profession de foi	Lundi 13 : Feu d'artifice
Vendredi 17 : Don du sang	Dimanche 26 : Concours de pêche des retraités - carpes frites
Dimanche 19 : Marché aux puces	
Dimanche 26 : Pêche 2 x 4 heures	
MAI	AOÛT
Vendredi 01 : Marche commune entre les associations	Dimanche 16 : Tournoi de pétanque (AAPPMA)
Vendredi 08 : Fête à l'étang de pêche	
Samedi 16 + 23 : Soirées tartes flambées	
Vendredi 29 : AG de l'USH	
JUIN	SEPTEMBRE
Dimanche 07 : Procession Fête Dieu	Week-end 5-6 : Fête des récoltes
Vendredi 12 : Don du sang	Vendredi 11 : Don du sang
Samedi 13 : Ramassage des vieux papiers Tennis en fête	Samedi 12 : Ramassage des papiers Matinée d'inscription St Etienne
	Dimanche 13 : Exposition fruits et légumes
	OCTOBRE
	Samedi 17 : AG Cercle St Etienne
	Samedi 31 : Soirée Halloween